

CAHIER DES CHARGES

SUR LA ROUTE DES TRAVAUX PUBLICS

Sommaire

1. Projet pédagogique
2. Conditions de participation
3. Contenu de la vidéo
4. Jury et grille d'évaluation
5. Lots
6. Droit à l'image
7. Accompagnement permanent
8. Calendrier
9. Envoi de la vidéo
10. Acceptation du règlement

CAHIER DES CHARGES

SUR LA ROUTE DES TRAVAUX PUBLICS



En partenariat
avec



La Fédération Régionale des Travaux Publics Hauts-de-France, en partenariat avec la Région Académique Hauts-de-France, propose aux professeurs et aux élèves de classes de 5ème et de 4ème de la Région Hauts-de-France de participer à un jeu concours.

Le challenge vidéo **“Sur la route des Travaux Publics”** a pour but de réaliser une vidéo sur le secteur et les métiers des Travaux Publics.

1. LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Le challenge **“Sur la route des Travaux Publics”** est un projet pédagogique construit sur la texte de référence “La découverte des métiers au collège de la classe de cinquième à la classe de troisième”.

Dans le cadre de la découverte des métiers, ce concours vise à faire connaître le secteur des Travaux Publics et ses divers métiers.

“Sur la route des Travaux Publics” permettra aussi aux élèves de rencontrer des professionnels du secteur notamment à travers la réalisation d’une interview, grâce à laquelle ils pourront appréhender les savoir-faire et les attitudes mobilisés dans les activités du métier choisi.

Enfin, les élèves pourront se renseigner sur les parcours post-collège via le focus sur les formations possibles pour réaliser le métier du professionnel interviewé. Ce focus permet de rendre concrètes les présentations des filières de formation dans le secteur des Travaux Publics.

2. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Une équipe est formée par un professeur et 4 à 6 élèves en classes de 5ème ou de 4ème, dans un collège des Hauts-de-France. Plusieurs équipes peuvent être formées dans une même classe par un même professeur.

3. CONTENU DE LA VIDÉO

Elle peut être réalisée avec un téléphone portable, un appareil photo ou une caméra.
Elle doit être en format **paysage**. Sa durée est de **3 minutes** (+/- 10%).

La vidéo comprendra plusieurs séquences :

- **Présentation du groupe de collégiens qui réalise la vidéo** (*entre 10s et 15s*) :
Noms, prénoms, classe (à ne mentionner qu'une seule fois).
- **Les Travaux Publics, qu'est-ce que c'est ?** (*entre 20s et 30s*) :
Le texte doit être original - vous pouvez vous inspirer des sites et documents de la Fédération des Travaux Publics, sans copier/coller.
- **Présentation d'un métier des Travaux Publics** (*entre 15s et 20s*) :
Attention : les métiers des Travaux Publics ne doivent pas être confondus avec le secteur du Bâtiment.
- **Interview d'un professionnel du métier choisi** (*entre 1min 10 - 20*) :
L'interview doit être réalisée sur le lieu de travail du professionnel et être valorisante*.
La personne interviewée accepte de facto la diffusion de son image.
Elle doit préciser ses nom, prénom, fonction et entreprise.
- **Focus sur les formations possibles pour réaliser le métier du professionnel interviewé** (*entre 20s et 30s*)
- **Création d'un slogan invitant à rejoindre les Travaux Publics** (*entre 10 et 15s*).
- **Bonus (facultatif) : "CLAP DE FIN"** (*10s*) :
Vous pouvez laisser place à votre imagination afin de créer une fin originale pour votre vidéo.

*Les frais de déplacement jusqu'au chantier pourront être pris en charge par la Fédération.

Modalités de prise en charge des frais de transport : Maryne Lelievre, chargée de communication 06.79.24.12.97 - m.lielievre@fnftp.fr

4. JURY ET GRILLE D'ÉVALUATION

L'évaluation des vidéos sera faite par un jury composé de 10 personnes :

- Membres de la Région Académique Hauts-de-France
- Responsables des ressources humaines d'entreprises de Travaux Publics
- Membres de la Fédération Régionale des Travaux Publics Hauts-de-France

Le jury se basera sur une grille d'évaluation.

Seront pris en considération :

- **Originalité de la mise en scène :**
Créativité, scénario.
- **Qualité du montage vidéo :**
Qualité des prises de vues, qualité du son.
- **Qualité et pertinence de l'interview :**
Interview positive, qui met en avant le secteur des Travaux Publics.
- **Qualité du slogan :**
Originalité, mise en scène.

6 prix seront décernés :

- Prix du **jury**
- Prix du **public** : la vidéo ayant le plus de like sur la chaîne YouTube de la Fédération
- Prix de la **mise en scène**
- Prix du **montage vidéo**
- Prix de **l'interview**
- Prix du **slogan**

5. LOTS

Tous les membres des équipes recevront une place de cinéma, à réception de la vidéo.

Prix du jury : une journée au Parc Astérix, (transport pris en charge par la Fédération).

Prix du public : une journée à Bellewaerde Parc, (transport pris en charge par la Fédération).

Chaque membre des équipes gagnantes des quatre autres prix (mise en scène, montage vidéo, interview, slogan) remporteront 3 places de cinéma supplémentaires.

Dans l'éventuel cas où le groupe gagnant le prix du public remporte également le prix du jury, le prix du public sera attribué à la seconde équipe ayant le plus de like.

6. DROIT À L'IMAGE

Les professeurs référents doivent s'assurer que les responsables légaux des membres de leur(s) groupe(s), signent l'autorisation de droit à l'image qui sera envoyée par la Fédération post inscription.

Sans ces autorisations, les vidéos ne pourront être postées sur YouTube et concourir pour le Prix du Public.

Si cela concerne 1 ou 2 membres du groupe, ceux-ci peuvent participer au projet sans apparaître dans les vidéos.

7. ACCOMPAGNEMENT PERMANENT

Le challenge vidéo "**Sur la route des Travaux Publics**", c'est aussi un accompagnement permanent par l'équipe communication de la Fédération.

Via les réseaux sociaux Instagram et Facebook créés pour l'occasion, les participants retrouveront toutes les informations concernant le concours, des fiches d'aide à la réalisation du projet, et pourront participer activement en posant des questions.

La Fédération sera à leur disposition par mail et par téléphone pour tout accompagnement des groupes : questions sur le secteur, sur la vidéo, contact avec une entreprise, etc.

Si les participants rencontrent une difficulté à trouver une entreprise afin de réaliser l'interview, une base de données pourra leur être transmise à partir du mois de mars 2024.

Contact :

Maryne Lelievre - chargée de communication,

06.79.24.12.97 - m.lelievre@fntp.fr

8. CALENDRIER

Ouverture des inscriptions :

6 novembre 2023, à partir de 9h00

Date limite d'inscription :

22 décembre 2023, à minuit

Date limite d'envoi des vidéos :

15 mai 2024, à minuit -> envoi des places de cinéma à réception des vidéos

Date pour les votes du public :

du 16 au 27 mai 2024, à minuit

Résultats :

6 juin -> les journées aux Parcs en juin (dates à définir avec le professeur référent)

9. ENVOI DE LA VIDÉO

La vidéo sera transmise par mail à : m.lielievre@fntp.fr

Si le fichier est trop lourd, il peut se faire via WETRANSFER.

-> Une confirmation de réception et de bonne lecture sera envoyée.

Lors de l'envoi, merci d'indiquer le nom du collège ainsi que la ville.

10. ACCEPTATION DU RÉGLEMENT

L'inscription au concours implique l'acceptation sans réserve de son règlement.

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de prolonger le concours sans que cela n'engage sa responsabilité. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable au cas où, pour quelque motif que ce soit, le concours serait annulé ou renvoyé à une date ultérieure. Le cas échéant, les participants ne pourront présenter aucune réclamation ou demande de dédommagement.

RÈGLEMENT

SUR LA ROUTE DES TRAVAUX PUBLICS

Sommaire

1. Organisateur
2. Règles et dates de validité
3. Désignation des gagnants
4. Participation
5. Lots
6. Dates et modalités de publication des résultats
7. Prise en charge des frais de déplacement
8. Données personnelles

RÈGLEMENT

SUR LA ROUTE DES TRAVAUX PUBLICS



En partenariat
avec



1. ORGANISATEUR

Le présent jeu-concours est organisé par la Fédération Régionale des travaux Publics Hauts-de-France, domiciliée au 268 Boulevard Clemenceau à Marcq-en-Baroeul, désignée ci-après "l'Organisateur",

2. RÈGLES ET DATES DE VALIDITÉ

Les participants au présent jeu-concours doivent réaliser une vidéo de 3 minutes +/- 10%, sur les Travaux Publics. Cette vidéo doit respecter une trame prédéfinie par l'Organisateur, disponible dans le cahier des charges.

Les professeurs référents souhaitant participer, s'inscrivent du 6 novembre au 22 décembre 2023 minuit via le [google form](#).

A la suite de leur inscription, un mail de confirmation sera envoyé.

Les vidéos sont à envoyer au plus tard le 15 mai 2024.

Les votes du prix du public auront lieu du 16 au 27 mai 2024, minuit.

Les vidéos devront être transmises par mail à : m.lielievre@fntp.fr

Si le fichier est trop lourd, l'envoi peut se faire via WETRANSFER.

-> Une confirmation de réception et de bonne lecture sera envoyée.

3. DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront déterminés par le jury composé de 10 personnes.

Le jury se basera sur une grille d'évaluation.

Seront pris en considération :

- **Originalité de la mise en scène :**
Créativité, scénario.
- **Qualité du montage vidéo :**
Qualité des prises de vues, qualité du son.
- **Qualité et pertinence de l'interview :**
Interview positive, qui met en avant le secteur des Travaux Publics.
- **Qualité du slogan :**
Originalité, mise en scène.

Les critères ci-dessus feront l'objets de "**seconds prix**".

Les membres des équipes gagnantes de chaque sous catégorie recevront 3 places de cinéma supplémentaires.

Le prix du jury sera déterminé par le nombre de point le plus élevé à partir des évaluations du jury.

Un "prix du public" sera également décerné : les vidéos seront postées sur Youtube : " Fédération des Travaux Publics HDF ".

La vidéo ayant le plus de j'aime remportera ce prix.

Dans l'éventuel cas où le groupe gagnant le prix du public remporte également le prix du jury, le prix du public sera attribué à la seconde équipe ayant le plus de like.



En partenariat
avec



4. PARTICIPATION

Pour participer au jeu-concours, l'équipe doit être encadrée par un professeur référent. Celle-ci doit être composée de 4 à 6 élèves en classes de 5ème ou 4ème, dans un collège des Hauts-de-France.

5. LOTS

A tous les participants au concours qui auront envoyé une vidéo correspondant au cahier des charges : une place de cinéma sous forme de "Chèque Cinéma Universel" sera offerte. Elle sera utilisable dans 100% des cinémas en France et valable 12 mois. Les places de cinéma seront envoyées à réception de la vidéo.

Le groupe gagnant du prix du jury remportera une journée au **Parc Astérix**, organisée par la Fédération. Le groupe gagnant du prix du public remportera une journée à **Bellewaerde Parc**, organisée par la Fédération. Les frais de transport et d'entrée seront couverts.

La date sera définie avec les groupes gagnants.

Le rendez-vous sera fixé sur le parking du collège. Les élèves seront ramenés en fin de journée, au même endroit.

Les gagnants devront prévoir leur repas pour le midi.

Les personnes ayant l'autorité parentale sur l'enfant devront signer une "fiche d'autorisation de participation d'un élève mineur à une sortie", délivrée par la FRTP.

Les remises des lots n'entraîneront aucun frais pour les gagnants.

Les remises des lots ne pourront être effectuées sous forme de somme d'argent.

6. DATE ET MODALITÉS DE PUBLICATIONS DES RÉSULTATS

Les résultats seront communiqués le 6 juin 2024, à travers une visioconférence à laquelle les groupes seront invités. Les gagnants seront ensuite contactés par la Fédération Régionale des Travaux Publics via le professeur référent, par téléphone ou par email.

7. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Afin de faciliter l'interview du professionnel sur son lieu de travail, et dans le cas où le groupe n'a pas trouvé de chantier à proximité du collège, la Fédération Régionale des Travaux Publics pourra accompagner les groupes dans les frais de déplacement. Les modalités seront à voir avec la personne en charge du concours à la Fédération : Maryne Lelievre, chargée de communication et de promotion, 06.79.24.12.97 - m.lelievre@fntp.fr

8. DONNÉES PERSONNELLES

Des données à caractère personnel concernant les référents sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans l'unique but d'établir l'identité des participants, de les prévenir en cas de gain et de leur remettre les lots leur étant attribué.

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de 6 mois et traitées par la personne suivante :

Maryne Lelievre, chargée de communication et de promotion - F RTP Hauts-de-France

Les référents pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles de manière suivante : par mail à m.lelievre@fntp.fr